

Décharge 2017: Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

2018/2198(DEC) - 01/03/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) pour l'exercice 2017.

La commission a invité le Parlement européen à donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des produits chimiques sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2017.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2017 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes de l'Agence.

Cependant, ils ont émis une série de recommandations à prendre en compte lorsque la décharge sera octroyée, en plus des recommandations générales qui se trouvent dans le [projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences européennes](#) :

Déclaration financière de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2017 est de 110 530 554 EUR, ce qui représente une légère baisse de 0,28 % par rapport à 2016.

Gestion budgétaire et financière

Les mesures de suivi du budget au cours de l'exercice 2017 se sont traduites par un taux d'exécution budgétaire de 98 %, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à 2016.

Les députés ont noté que, grâce au système efficace de vérifications ex post de l'Agence, celle-ci a constaté que quelque 55 % des microentreprises et des PME n'étaient pas classées dans la bonne catégorie, ce qui s'est traduit par des redevances moindres. Ils ont prié instamment les autorités nationales de contrôle de renforcer les systèmes de vérification des volumes déclarés par les entreprises.

Les députés ont également constaté que, comme la troisième date butoir pour l'enregistrement des substances chimiques expire en 2018 en vertu du règlement REACH, les recettes provenant de droits et de redevances devraient baisser à partir de 2019 et l'Agence sera ensuite plus dépendante du budget de l'Union pour le financement de ses opérations.

L'annulation de crédits reportés de 2016 sur 2017 s'est élevée à 364 031 EUR, ce qui représente 2,64 % du montant total des reports, soit une baisse de 5,23 % par rapport à 2016.

Les députés ont également fait une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes. En particulier, ils ont noté que :

- environ 15 900 dossiers d'enregistrement ont été reçus en 2017 (dont 8 500 ont généré des recettes), ce qui représente une hausse de 48,6 % par rapport à 2016. Cette hausse des activités d'enregistrement est directement liée au dernier délai d'enregistrement REACH, fixé au 1er juin 2018;

- au 31 décembre 2017, 96,52 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 444 agents temporaires engagés sur les 460 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union ;
- après avoir sélectionné le nouveau bâtiment et signé un contrat de bail en 2017, l'Agence prévoit de déménager dans de nouveaux locaux à Helsinki en janvier 2020. Ce déménagement est rendu nécessaire notamment par le dysfonctionnement partiel du bâtiment actuel, en particulier pour ce qui est de la qualité de l'air.